

## Allocution Audrey Antonietti, 12.12.22, budget 2023

Madame la Présidente, Mesdames et messieurs,

Je souhaite prendre la parole à propos de l'amendement déposé par la Cofin en lien avec le compte Agenda 21.

La Cofin nous interpelle sur le fait que le budget de ce compte double par rapport à 2022 en passant de 220 000 à 448 510 CHF. Je relève tout d'abord que ce budget de 220 000 CHF pour l'année 2022 était quasiment identique à celui de l'année 2021 et que ce budget 2022 a été présenté à la Cofin en octobre 21 et débattu le 6 décembre 2021, soit le même jour que le programme de législature de notre nouvelle municipalité. Est-il étonnant que pris par la création de ce programme, la municipalité ait à ce moment-là budgété ses charges sur le modèle du budget précédent ? Je ne le pense pas.

Avec son programme de législature résolument orienté vers la protection de l'environnement, la municipalité a clairement affirmé son désir d'investir dans la mobilité douce, dans la préservation de la biodiversité, mais également dans la transition énergétique. La municipalité, ainsi que le conseil communal ont montré à plusieurs reprises un intérêt croissant pour ces sujets ces deux dernières années.

Je tiens ici à vous remémorer quelques éléments :

- Le 15.02.21, la municipalité présentait le schéma directeur de mobilité douce et le plan d'actions 2020-2024 en lien avec la stratégie énergétique communale et le label Cité de l'énergie parmi lesquels figurent notamment l'augmentation de la part des bâtiments et équipements communaux alimentés par de l'électricité verte, et l'augmentation du report modal de la voiture vers les transports publics.
- Le 19.04.21, MM. Corminboeuf, Maury et Sigrist déposaient un postulat « pour une amélioration de la desserte en transports publics » renvoyé à la municipalité par 43 oui et 3 abstentions, auquel la municipalité a répondu le 31.10 dernier en annonçant vouloir investir dans la création de nouveaux arrêts de bus.
- Le 30.08.21, M. Corminboeuf demandait si des aménagements plus « confortables » et plus sécurisants étaient prévus pour les vélos au funiculaire. Question à laquelle Mme Induni répondait que la Municipalité avait pour objectif de développer sur l'ensemble du territoire communal de nouveaux parkings à vélo et d'améliorer ceux existants.
- Le 1.11.21, MM. Corminboeuf, Maury et Sigrist déposaient un nouveau postulat, renvoyé à la municipalité par 46 oui et 2 abstentions, afin qu'elle étudie la possibilité de prendre des mesures pour mieux régler l'imperméabilisation des sols et ainsi lutter contre les îlots de chaleur urbains et l'appauvrissement de la biodiversité. La municipalité nous informait malheureusement le 7.02.22, qu'elle ne pouvait traiter ce postulat, à défaut d'unité de matière, mais qu'elle partageait les préoccupations des postulants et du conseil communal.
- Le 1.11.21, M. Ebener nous informait que Cossonay avait signé et s'était engagé à suivre la charte des talus de route, concernant un entretien différencié des zones vertes de bords de route, pour protéger la biodiversité.
- Le 2.11.21, un séminaire sur le thème de la préservation de la biodiversité a eu lieu à l'attention des membres d'Agenda 21, mais aussi de trois de nos municipaux afin de lancer des projets concrets dans ce sens.
- Le 7.05.22, M. Maury et moi-même déposons une interpellation « Des arbres pour une commune de Cossonay verdoyante ». Dans sa réponse du 29.08.22, la municipalité confirmait avoir sollicité des offres pour l'établissement de l'inventaire des arbres sur le territoire communal et pour la révision du règlement communal sur la protection des arbres. Elle relevait aussi avoir pris contact avec des personnes spécialisées en la matière pour former des employés de la voirie à une taille respectueuse des arbres et indiquait vouloir procéder à une campagne d'informations sur l'abattage, l'élagage et l'écimage d'arbres manifestement protégés.
- Le 07.05.22, M. Ebener nous informait avoir validé une offre de 12 000 CHF auprès de Bio-Eco pour intégrer un module Plan climat à celui de cité de l'énergie.
- Le 20.06.22, M. Sigrist et moi-même déposons la motion « Pour voir la nuit », demandant une extinction de l'éclairage public la nuit, prise en considération par 39 oui, 3 non et une abstention, et restée sans réponse à ce jour.

- Le 29.08.22, M. Ebener nous informait que la municipalité avait décidé d'adhérer au projet « Ma commune et moi » proposé par la Romande Energie.
- Et finalement, le 31.10.22, M. Ebener nous informait que la municipalité avait décidé, en lien avec la préservation de la biodiversité, de créer un îlot de sénescence dans la zone du Marais de Chevrey.

Ce ne sont donc pas les projets qui manquent et il me semble qu'on pourrait conclure de tout ce qui précède qu'il y a une réelle volonté de la part de la municipalité et du conseil de protéger notre environnement, même si la pratique peine à suivre. Mais finalement je m'interroge au vu de l'amendement proposé !

Certes, on peut regretter la forme sous laquelle on découvre que la Municipalité souhaite engager un responsable durabilité, par le biais du budget d'un compte à l'intitulé trompeur, mais ne devrions-nous pas nous préoccuper du fond plutôt que de la forme ? Souhaitons-nous réellement retarder la mise en œuvre de tous ces projets parce qu'un préavis aurait été plus adapté ? Car il est illusoire de penser que M. Ebener en travaillant à 30% avec les dicastères qui sont les siens (protection de l'environnement et développement durable ; traitements des déchets ; transports et mobilité ; parcs et jardins, domaines, agricultures et forêts) puisse faire autre chose qu'imaginer, ou tout au plus initier, des projets dans le domaine de la biodiversité, de la transition énergétique et de la mobilité.

La commission Agenda 21 et la commission pour l'énergie dont plusieurs conseillers communaux sont membres n'ont eu de cesse de relever qu'il fallait un chef de service pour la durabilité. Mercredi dernier, deux membres importants d'Agenda 21 ont démissionné, las de l'inertie du système. Et maintenant que la municipalité est enfin décidée à embaucher quelqu'un, on voudrait s'en priver, sous prétexte que ses tâches ne sont pas bien définies ? Il me semble pourtant que lorsqu'un nouveau poste est créé dans une entreprise, le cahier des charges ne peut être complètement figé dès le départ et est amené à se construire petit à petit.

Êtes-vous inquiets comme moi face au réchauffement climatique, à l'effondrement de la biodiversité, et aux conséquences qui vont en découler pour les générations futures ?

Sinon, je comprends que vous puissiez soutenir cet amendement avec la volonté d'endiguer les objectifs politiques de la municipalité.

Autrement, je vous invite mesdames et messieurs les conseillers communaux, à le refuser et à disponibiliser 228 510 CHF soit à peu près 1 % des dépenses totales, pour engager un responsable de la durabilité et lui fournir les moyens de mettre en œuvre ses projets.

Je vous remercie pour votre écoute.